



## ARRÊTÉ



Réglementant la circulation  
Rue de la Lande

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière  
Vu la demande reçue en date du 30 janvier 2023 du ALLEZ & Cie – Za du Puy Gaillard 87520 ORADOUR SUR GLANE concernant les travaux SEHV d'enfouissement des réseaux électriques, télécom et d'éclairage public Rue de Lande à BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

## ARRETE

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux SEHV d'enfouissement des réseaux électriques, télécom et d'éclairage public Rue de Lande à BESSINES-SUR-GARTEMPE, le stationnement sera interdit à compter du 13 février 2023, Rue de la Lande et pour une durée de travaux estimée à 210 jours. Un rétrécissement de la chaussée par panneaux AK5 et AK3 est prévu.

**ARTICLE II :** La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la Société ALLEZ & Cie conformément à la réglementation en vigueur.

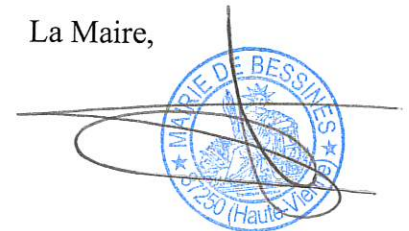
**L'entreprise devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES  
La Société ALLEZ & Cie

Fait et arrêté à Bessines, le 30 janvier 2023

La Maire,



Andréa BROUILLE